



# Citoyens du Monde

**11 septembre 2018**

## **Assemblée Générale extraordinaire**

**Sont présents** : Daniel Durand (président), Nathalie Kesler, Josiane Rivet, Peter Davidse, Odile Durand, Laurent Son, Rosa Maria Salas Ramirez, Marie-Françoise Lamperti, Elisabeth Barbay, Virgile Kuess, 3 stagiaires, 3 membres de la commission de citoyenneté de Paris-18 et une personne restée anonyme.

**Procurations reçues** : Pierre Girod, Raoul Delhert, Roger Winterhalter, Raoul Gimonneau, Hubgert Saint-Genез, Jacques Pineda, Christian Trianneau, Serge Lapisse, Christian Herbette, Rosa Raspall, Marcel Carry, Solange Weiss, André Weiss, Marie-Thérèse Ayet, Maria Fessl, Monique Touboulic, André Ferruit, Denise Sutter, Bernard Legendre, Francine Paumier, Michel Daveau, Jean-Olivier Gransard-Desmond, Alain Connan, Michel Bousquet, Michelle Ticot, Françoise Porcher, Huguette Gonçalves, Viviane Villalard,

### Ouverture à 14 h 30

Après avoir présenté l'historique et l'utilité de cette Assemblée générale extraordinaire, (voir le texte de l'allocution en [annexe 1](#)), le président demande à l'assemblée présente d'approuver ou rejeter ce texte qui sera inséré dans les buts statutaires :

- **de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, à la fraternité et à la culture de paix dans tous les domaines possibles et à tous les niveaux de la société, du niveau local au niveau mondial.**

Ayant constaté qu'aucune procuration ne comporte le mandat de rejeter, et constatant qu'il n'y a ni opposition ni abstention, cet amendement aux buts statutaires est définitivement adopté.

La nouvelle version des statuts sera déposée à la Préfecture de Police de Paris dans les délais légaux.

Clôture à 14 h 42

## **Conseil d'Administration (CDM-Paris-13)**

### **Bureau de l'association :**

Le 3 décembre 2016, à défaut d'avoir réuni le quorum nécessaire à l'élection d'un véritable Conseil d'Administration, un Bureau provisoire s'est constitué de Daniel Durand, président avec responsabilité de la comptabilité et de Laurent Son, Secrétaire, avec responsabilité de la communication. Le 7 août 2018, Laurent Son a présenté sa démission de sa fonction de secrétaire. De son côté Daniel Durand précise avoir l'intention de conduire l'association jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire et des élections conformes aux statuts.

Ce mardi 11 septembre 2018, après un tour de table, débat et deux votes ayant recueilli la quasi-unanimité moins deux absentions et une opposition, sont élues :

- Secrétaire : Nathalie Kesler
- Trésorière : Rosa-Maria Salas Ramirez.

Ce nouveau Bureau sera déclaré à la Préfecture de Police de Paris dans les délais légaux.

Seront également déclarés comme "responsables" de l'association toutes les personnes impliquées dans la vie du local: Josiane Rivet, Elie Bogne, Hassane Attiallah, Virgile Kuess, Peter Davidse.

Les tâches confiées par les personnes présentes au nouveau Bureau sont :

1. l'écriture et l'adoption du Règlement intérieur prévu par les statuts ;
2. la rédaction du rapport d'activité du local parisien pour les années 2016 et 2017
3. la présentation des comptes financiers du local parisien pour les années 2016 et 2017

4. la convocation d'une Assemblée générale ordinaire dès que les trois points précédents seront exécutés ;
  5. l'élection d'un Conseil d'administration conforme aux statuts et au Règlement intérieur.
- 

## Conseil fédéral du Registre des Citoyens du Monde

- **L'appareil NAS**, qui sert à l'enregistrement en ligne des Citoyens du Monde (programme Dolibarr) est sujet à une fragilité qui tient à sa localisation. Des erreurs sont parfois faites par les utilisateurs du local lors du déplacement de meubles ou de branchements sur le boîtier "Orange". A la suggestion de Yvan Mefo'o, les participants à la réunion estiment envisageable que l'appareil NAS soit délocalisé. Il faut cependant être mieux renseigné. Dans l'immédiat Samuel Viale et Laurent Son vont se préoccuper de sa remise en fonction.
- Le site partenaire de recim.org ouvert chez **Jimdo** n'est plus accessible depuis que Jimdo a modifié les protocoles d'utilisation. Laurent Son se renseignera en détail et fera en sorte que ce site "pédagogique" soit à nouveau accessible.
- Le site partenaire ouvert chez **Doomby** par Alain Noël Njiokem Nkwachou est accessible, mais il n'a pas été mis à jour depuis 2012. Laurent Son proposera à Alain Noël de confier ses identifiants "Doomby" à Yvan Mefo'o pour le toilettage nécessaire.

## Conseil des Territoires Citoyens du Monde

- Démarches auprès de la municipalité de Paris
- Mondialisation de Paris-19. Nathalie Kesler a reçu un bon accueil de la municipalité du 19ème arrondissement de Paris en vue de sa mondialisation. Un dossier doit être constitué. A suivre.
- Richard Maxheim a proposé que Paris soit déclaré "[Ville internationale de Paix](#)". C'est une initiative citoyenne déjà assez développée dans les pays d'Amérique du Sud. Il ressort de l'échange entre les participants à la réunion que cette proposition pourrait être faite comme l'une des suites possibles de l'événement du mois de Novembre. Cependant l'équipe de préparation de CDM-70 réserve sa réponse à ce sujet.
- 

## Assemblée des Citoyens du Monde (ASCOP) "Île de France"

- [Semaine d'action pour un Parlement mondial](#) Laurent Son propose que se tienne une réunion lors de la période du 18 au 28 octobre qui donnerait lieu à une photo. A suivre
- [Forum de Paris sur la Paix](https://parispeaceforum.org/fr/porteurs-de-projets/) : <https://parispeaceforum.org/fr/porteurs-de-projets/> Il y a quatre mois, le Forum de Paris sur la Paix a lancé son premier appel à projets auprès des acteurs de la gouvernance mondiale. Cet appel a rencontré un vif succès puisque ce sont près de 900 projets issus de 116 pays différents qui ont été présentés comme solutions de gouvernance autour des enjeux de paix et sécurité, d'environnement, de développement, de nouvelles technologies et d'économie inclusive. Parmi les 900 projets, celui des Citoyens du Monde. Notre projet n'a pas été retenu.
- Journée Internationale de la Paix (21 septembre). Rapide discussion sur ce thème. Sans suite.

## CDM-70 -

L'événement destiné à marquer le 70 ème anniversaire de la création des Citoyens du Monde en tant que volonté politique au niveau mondial se déroulera à Paris sur trois jours :

- **le dimanche 18 novembre**, en début d'après-midi, au Trocadero sur le parvis des Droits de l'Homme : évocation de l'événement du 19 novembre 1948, courtes allocutions et intermèdes artistiques.
  - le **lundi 19 novembre, colloque** prévu à l'Assemblée Nationale : Les origines et la pertinence du mondialisme démocratique
  - **le lundi 19 novembre**, de 20 h à 22 h 30 : **film** "Le Monde est ma patrie", suivi d'un débat.
  - **le mardi 20 novembre, colloque** prévu à l'UNESCO : Les Citoyens du Monde face aux défis planétaires
- Les inscriptions : dès maintenant on peut [s'inscrire "en ligne"](#) pour les deux colloques. C'est gratuit.

On peut suivre l'évolution et la préparation du projet sur le site : [www.cdm70.com](http://www.cdm70.com)

**Fin de la réunion à 18 h 00**

## Annexe 1

En ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire des Citoyens du Monde de Paris-13, je vous invite à me prêter votre attention pendant trois minutes.

Les Citoyens du Monde ont 70 ans d'existence, et on entend dire, parfois, que les structures mises en place sont difficiles à comprendre. Je vais donc, aujourd'hui, préciser deux points.

**Le premier point** concerne le Registre des Citoyens du Monde. Cette institution a été créée le 1er janvier 1949 avec deux objectifs :

- enregistrer toutes les personnes qui se reconnaissent citoyens ou citoyennes du monde ;
- faire naître les premières institutions mondiales démocratiques.

Ces deux objectifs restent inchangés depuis 1949. Ces deux objectifs déterminent sa pratique financière. Le Registre, au niveau fédéral mondial, ne peut financer que :

- l'activité et le développement de l'institution à travers le monde ;
- et le financement des élections et les activités du Congrès des Peuples.

Rien d'autre.

Le Registre des Citoyens du Monde, en tant que service technique d'état civil mondial, est une institution indépendante des États et de tous pouvoirs. Pour n'être soumis à aucune loi nationale particulière, le niveau fédéral de l'institution n'a de siège dans aucun État national. Il se place dans une perspective de droit mondial.

Cependant, et c'est mon deuxième point, pour relayer son action au plan local ou national, le Registre fédéral accrédite des associations en tant que Centres d'Enregistrement. Autrement dit, il délègue certaines de ses prérogatives et une partie de ses responsabilités à des associations de droit national, telle que l'association des Citoyens du Monde sise dans le 13ème arrondissement de Paris. Cette dernière a notamment la mission de représenter le Registre des Citoyens du Monde au sein des collectifs et des organisations ayant siège en France.

A la fin des années 80, le Registre des Citoyens du Monde a été admis à participer au Comité de Liaison des Organisations Non-Gouvernementales de l'UNESCO. Le Registre est particulièrement intéressé par les programmes de l'UNESCO d'éducation à la citoyenneté mondiale. Vous trouverez une annexe explicative dans le compte-rendu de cette réunion.

A cette dimension éducative de l'association-loi 1901, s'ajoute maintenant une nécessité d'ordre financier et fiscal. Le développement de l'action et de l'animation éducative nécessite des fonds. Or si nous faisons appel à la générosité des Citoyens du Monde, beaucoup espèrent que leurs dons ouvriront des droits à des réductions fiscales. Pour cela il est nécessaire que le volet éducatif se retrouve parmi les buts de l'association des Citoyens du Monde de Paris-13. C'est l'objet de la modification des statuts au programme de cette assemblée générale extraordinaire.

Dans le respect des statuts, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 10 août 2018, soit plus de 30 jours auparavant.

Je vous remercie

Daniel Durand

### Références :

#### **1 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, alinéa 8 :**

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration

constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives (...)

## **2 UNESCO : Éducation à la citoyenneté mondiale** <https://fr.unesco.org/themes/ecm/>

Alors même que le monde devient de plus en plus interconnecté, la paix et le développement durable continuent d'être menacés par les violations des droits de l'homme, les inégalités et la pauvreté.

L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est la réponse de l'UNESCO à ces défis. Par son action, l'Organisation met à la disposition des apprenants de tous âges les moyens de réfléchir à ces problèmes à l'échelle mondiale et non pas seulement locale et de devenir les promoteurs actifs de sociétés plus pacifiques, tolérantes, inclusives, sûres et durables.

L'ECM constitue un domaine stratégique du programme du Secteur Éducation de l'UNESCO, qui bénéficie du travail de l'Organisation dans les domaines de la paix et des droits humains. Elle vise à inculquer aux apprenants les valeurs, attitudes et comportements qui sont à la base d'une citoyenneté mondiale responsable : créativité, innovation et engagement en faveur de la paix, des droits de l'homme et du développement durable.

L'action de l'UNESCO dans ce domaine est ancrée dans son propre Acte constitutif qui a pour objectif de « construire la paix dans les esprits des hommes et des femmes », dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme, dans l'Agenda Éducation 2030 et dans le Cadre d'action, notamment la Cible 4.7 du Programme de développement durable, dans la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974) et le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (link is external) (2005-aujourd'hui).

Dans le domaine de l'ECM, l'UNESCO fait porter son action sur plusieurs thèmes spécifiques : Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, Enseignement de l'Holocauste et des génocides, Les langues dans l'éducation et l'Éducation pour une culture de la légalité.

---

## **Annexe 2**

**Yvan Mefo'o** : Accepteriez-vous de délocaliser tout le système lui-même ? serveurs et autres ainsi que sa prise en charge (maintenance et autres ?) Hors de la ville de Paris pour Yaoundé par exemple ? moi j'ai une entreprise capable de faire fonctionner tout ce système, je ne travaille pas seul, j'ai une équipe de jeunes ingénieurs compétents et actifs capables de résoudre tout type de problèmes informatiques..

---

## **Annexe 3**

**Richard Maxheim** Si nous voulons proposer quelque chose aux villes de paix - la communauté des groupes qui les ont proclamés - nous devons leur appartenir. Nous devons également être prêts à étudier leurs propositions et à y répondre. Il en résulte trois stratégies :

1. Les villes ou communautés qui se sont déjà déclarées Territoire Mondial et dans lesquelles les Citoyens du Monde sont actifs devraient rejoindre les Villes Internationales de la Paix. Cela peut raviver le travail Citoyens du Monde dans le Territoire Mondial. Je pense surtout à Cahors.
2. Les groupes Citoyens du Monde actifs dans d'autres villes et communautés devraient proclamer leurs villes comme des villes de paix. Il s'agit d'un précurseur du Territoire Mondial. Je pense à Paris et Mulhouse.
3. Alors les idées du Territoire Mondial peuvent aussi être propagées dans plus de 200 villes de paix dans le monde. Ces villes de paix doivent être reconnues comme des étapes préliminaires du Territoire Mondial.

Veuillez lire attentivement le site web des Villes de la Paix et voir ce que les groupes font dans ces villes ! Il est très facile de proclamer une ville de paix et cela ne coûte pas cher. Vous n'avez pas besoin de l'approbation du gouvernement de la ville ou du maire. Pour Paris, ce ne serait pas un problème sur la base des événements d'il y a 70 ans et pourrait déjà se produire le 21 septembre, Journée internationale de la paix. Ce serait également un bon début pour les médias compte tenu des événements de novembre. Les Mondialistes veulent s'efforcer de proclamer au moins une ville d'Allemagne comme ville de paix d'ici le 21 septembre. Ce serait aussi une étape préliminaire pour un Territoire Mondial et peut-être aussi pour Pangée 2.00, si ce concept s'avère praticable à Paris.